

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30051**

### Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Chimie analytique, contrôle, qualité, environnement (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Artois, Université de Franche-Comté - Besançon, Université de Bordeaux, Université de Bretagne Occidentale - Brest, Université Grenoble Alpes, Université Claude Bernard - Lyon 1, Université de Montpellier, Université de Nantes, Université Paris-Sud - Paris 11, Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Université Paris Diderot - Paris 7, Université de Poitiers, Université de Rouen, Université Paul Sabatier - Toulouse 3, Université Clermont Auvergne, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Université d'Orléans, Aix-Marseille Université, Université de Reims Champagne-Ardenne, Université de Strasbourg, Le Mans université, Université de Lille, université de Nice, Université polytechnique - Haut-de-France - Valenciennes, Université des Antilles	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme.

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

111g Physique-chimie de l'environnement, 116g Chimie de l'eau et de l'environnement, chimie de la santé, 222 Transformations chimiques et apparentées (y.c. industrie pharmaceutique)

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Mise en œuvre de protocoles analytiques (prélèvement, préparation, analyse, exploitation des résultats) garantissant le contrôle des produits, le contrôle de l'environnement...

- Participation à la formulation, au contrôle qualité des produits

- Participation à la recherche et au développement de nouveaux produits, de nouvelles méthodes d'analyses

- Contrôle et maintenance des équipements (matériels de laboratoire et de production)

- Gestion de l'aspect documentaire des activités de contrôle et validation

- Application des règles d'hygiène et de sécurité, des démarches qualité et/ou environnementales

- Rédaction de procédures, de rapports d'analyse

- Participation à la gestion de l'activité d'un laboratoire d'analyse

- Assistance au management d'une équipe de techniciens

- Maîtriser les techniques d'analyse permettant le contrôle et l'assurance qualité
- Maîtriser les techniques analytiques utilisées dans les métiers de l'environnement
- Maîtriser l'utilisation des instruments d'analyse et des équipements de laboratoire
  - Mettre en œuvre les protocoles garantissant la qualité des produits, les méthodes d'analyse et de production
- Appliquer, mettre en œuvre une démarche d'assurance qualité
  - Contrôler le cadre législatif et normatif, les bonnes pratiques de fabrication et de laboratoire (BPF, BPL)

· Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.

· Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.

· Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.

· Développer une argumentation avec esprit critique.

· Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.

· Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.

· Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.

· Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.

· Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.

· Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.

· Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.

· Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.

· Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- O : Administration publique
- Q : Santé humaine et action sociale
  - Technicien de laboratoire
- Technicien en chimie analytique
- Technicien en fabrication et contrôle des produits
- Assistant qualité
- Assistant ingénieur en analyses
- Technicien en assurance qualité

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

- H1206 : Management et ingénierie études, recherche et développement industriel  
 H1210 : Intervention technique en études, recherche et développement  
 H1303 : Intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriel  
 H1503 : Intervention technique en laboratoire d'analyse industrielle

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 30051 - Usages numériques	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.</li> </ul>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 30051 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.</li> <li>· Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.</li> <li>· Développer une argumentation avec esprit critique.</li> </ul>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 30051 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.</li> <li>· Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.</li> </ul>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 30051 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.</li> <li>· Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.</li> <li>· Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.</li> </ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 30051 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.</li> <li>· Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.</li> <li>· Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.</li> <li>· Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.</li> </ul>
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 30051 - Réalisation d'un diagnostic et/ou d'un audit pour apporter des conseils.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser les techniques d'analyse permettant le contrôle et l'assurance qualité</li> </ul>
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 30051 - Développement et mise en œuvre d'outils de conception et d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtriser les techniques analytiques utilisées dans les métiers de l'environnement</li> <li>• Maîtriser l'utilisation des instruments d'analyse et des équipements de laboratoire</li> </ul>
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 30051 - Coordination et mise en œuvre de contrôles qualité et conformité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre les protocoles garantissant la qualité des produits, les méthodes d'analyse et de production</li> <li>• Appliquer, mettre en œuvre une démarche d'assurance qualité</li> </ul>
Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 30051 - Application de la réglementation du secteur en matière de : qualité, hygiène, sécurité et environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôler le cadre législatif et normatif, les bonnes pratiques de fabrication et de laboratoire (BPF, BPL)</li> </ul>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>

Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

#### Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle-
  - Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018
- Le Mans Université, arrêté du : 03/07/2017
- Université Claude Bernard - Lyon 1, arrêté du : 28/06/2016
- Université d'Artois, arrêté du : 25/06/2015
- Université de Bordeaux, arrêté du : 26/05/2018
- Université de Bretagne Occidentale - Brest, arrêté du : 25/07/2017
- Université de Clermont Auvergne, arrêté du : 23/03/2017
- Université de Franche-comté - Besançon, arrêté du : 20/04/2017
- Université de Lille, arrêté du : 17/06/2015
- Université de Montpellier, arrêté du : 05/02/2018
- Université de Nantes, arrêté du : 19/07/2017
- Université de Poitiers, arrêté du : 24/09/2018
- Université de Reims champagne-Ardenne, arrêté du : 15/05/2018
- Université de Rouen, arrêté du : 08/06/2017
- Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018
- Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, arrêté du : 03/03/2016
- Université des Antilles, arrêté du : 17/07/2018
- Université d'Orléans, arrêté du : 22/05/2018
- Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016
- Université Nice , arrêté du : 28/05/2018

Université Paris diderot - Paris 7, arrêté du : 19/11/2015  
Université Paris-Est créteil Val-de-Marne - Paris 12, arrêté du : 16/07/2015  
Université Paris-Sud - Paris 11, arrêté du : 12/07/2016  
Université Paul Sabatier - Toulouse 3, arrêté du : 01/06/2016  
Université Polytechnique - Hauts de France - Valenciennes, arrêté du : 03/07/2015

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

-Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015  
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Autres sources d'information :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Université d'Artois](#)

[Université de Franche-Comté - Besançon](#)

[Université de Bordeaux](#)

[Université de Bretagne Occidentale - Brest](#)

[Université Grenoble Alpes](#)

[Université Claude Bernard - Lyon 1](#)

[Université de Montpellier](#)

[Université de Nantes](#)

[Université Paris-Sud - Paris 11](#)

[Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12](#)

[Université Paris Diderot - Paris 7](#)

[Université de Poitiers](#)

[Université de Rouen](#)

[Université Paul Sabatier - Toulouse 3](#)

[Université de Clermont Auvergne](#)

[Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines](#)

[Université d'Orléans](#)

[Aix-Marseille Université](#)

[Université de Strasbourg](#)

[Le Mans Université](#)

[Université de Lille](#)

[Université des Antilles](#)

[Université Nice](#)

[Université Polytechnique - Hauts de France - Valenciennes](#)

**Lieu(x) de certification :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Historique de la certification :**